

IDENTITE DU PROPOSANT

- Dénomination sociale du Proposant :**
Ci-après désigné « le Proposant ».
- Adresse du Proposant** (Impérativement en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et Réunion) :
.....
Code postal : Ville :
Téléphone* :
- Code SIREN :** **Code NAF :**
 Association ou collectivité sans Code SIREN
- Effectif :**
- Date de création ou début d'activité :**
- Nom du Représentant Légal* :** **E-mail* :**

(*) facultatif

DECLARATION DU KILOMETRAGE ANNUEL

Le Proposant déclare que le kilométrage prévisionnel parcouru à l'année par les assurés avec leur véhicule personnel au titre d'une mission professionnelle est de :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> moins de 1.000 km | <input type="checkbox"/> de 50.001 à 75.000 km |
| <input type="checkbox"/> de 1.001 à 5.000 km | <input type="checkbox"/> de 75.001 à 100.000 km |
| <input type="checkbox"/> de 5.001 à 10.000 km | <input type="checkbox"/> de 100.001 à 150.000 km |
| <input type="checkbox"/> de 10.001 à 20.000 km | <input type="checkbox"/> de 150.001 à 200.000 km |
| <input type="checkbox"/> de 20.001 à 30.000 km | <input type="checkbox"/> de 200.001 à 250.000 km |
| <input type="checkbox"/> de 30.001 à 50.000 km | <input type="checkbox"/> de 250.001 à 300.000 km |

Au-delà de 300 000 km, le Proposant n'est pas éligible au PACK Auto Mission

En cas de souscription du contrat, le Proposant s'engage à déclarer à l'assureur, dans le mois qui suit la date d'échéance du contrat, le kilométrage annuel réellement parcouru.

HISTORIQUE DES SINISTRES

Le Proposant et ses filiales déclarent avoir été assurés en Auto Mission : OUI NON

Si la case cochée est « NON », alors poursuivre en page 2 du présent document sinon répondre aux questions ci-dessous :

- Le Proposant et ses filiales déclarent avoir été assurés par un contrat Auto Mission depuis :
 - moins de 12 mois
 - moins de 24 mois
 - moins de 36 mois
 - 36 mois et plus

Recueil d'informations pour établir une proposition d'assurance

Au cours de cette période, et sur la base du dernier relevé d'information daté de moins de 3 mois, le Proposant et ses filiales déclarent :

n'avoir eu aucun sinistre.

OU

avoir eu des sinistres dont aucun ne dépasse le montant de 20.000 €.

Dans ce cas, indiquer le nombre de sinistres sur cette période : __.

Si le montant d'un sinistre est supérieur à 20 000 €, le Proposant n'est pas éligible au PACK.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour pouvoir souscrire un PACK Auto Mission, tous les critères d'éligibilité suivants doivent être respectés :

Le Proposant déclare tant pour son compte que pour celui de ses filiales :

1. Être immatriculé en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et Réunion ;
2. Que les assurés utilisent leurs véhicules personnels dans le cadre d'une mission professionnelle ;
3. Que le nombre de kilomètres effectués pendant une année est de 300 000 km maximum ;
4. Que les véhicules des assurés sont utilisés pour des missions professionnelles occasionnelles ou de façon permanente **à l'exclusion des VRP** ;
5. Ne pas faire l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire ;
6. Ne pas avoir eu de contrat d'assurance couvrant tout ou partie des mêmes risques que le contrat PACK Auto Mission, résilié par leur compagnie d'assurance au cours des 3 dernières années ;
7. Que le nombre et le montant des sinistres déclarés est conforme au dernier relevé d'information daté de moins de 3 mois communiqué par son assureur ;
8. Que les véhicules utilisés en mission professionnelle n'ont pas pour objet l'activité de taxi, de transport de voyageurs, de transport public de marchandises ou le transport de matières dangereuses.

Si un seul de ces critères n'est pas respecté, le Proposant ne peut pas souscrire le PACK Auto Mission.

OPTION DE GARANTIE

Garantie du conducteur uniquement pour les véhicules de 1ère catégorie (véhicules légers de tourisme et utilitaires de moins de 3,5 tonnes) : **doublement du plafond de garantie** : oui non

Les données à caractère personnel recueillies par l'assureur sont collectées aux fins de permettre la souscription des contrats d'assurance et leur gestion. L'assureur peut également utiliser les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la prévention de la criminalité (en particulier en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent). L'assureur peut communiquer les données à caractère personnel aux sociétés de son groupe, à ses prestataires de services ainsi qu'à d'autres tiers à ces mêmes fins. Les données à caractère personnel peuvent être transférées à l'étranger, y compris vers des pays qui ne font pas partie de l'Espace économique européen. Ces transferts sont encadrés par des garanties appropriées, notamment contractuelles, conformément à la réglementation européenne applicable. Les personnes concernées disposent de certains droits et en particulier des droits d'accès, de rectification, de limitation à l'utilisation, d'opposition, d'effacement ou de portabilité. Dans le cas où le signataire fournit des données concernant une tierce personne physique, il doit informer ladite personne de ses droits et être autorisé (dans la mesure du possible) à les divulguer pour le compte de cette dernière. Des informations complémentaires sont disponibles sur <http://www.aigassurance.fr/protection-des-donnees-personnelles>. Toute personne concernée peut exercer ses droits en écrivant à : AIG Service Conformité, Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex ou par e-mail à donneespersonnelles.fr@aig.com. Un exemplaire de la Politique de protection des données à caractère personnel de l'assureur peut être obtenu en écrivant comme indiqué ci-dessus.



PACK AIG - PACK Auto Mission 032021 001

L'assurance est souscrite auprès d'AIG Europe SA. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont soumises aux dispositions du contrat d'assurance. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance.

L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet : www.aig.com.

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie- RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04